



ASSET
MANAGEMENT

Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LBPAM ABSOLUTE RETURN TAUX

Part O: FR0013341450

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Obligations et autres titres de créances internationaux".

Son objectif de gestion est de surperformer, sur la durée de placement recommandée (3 ans), son indicateur de référence, l'indice EONIA capitalisé, de 1,75% par an, net de frais de gestion réels.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la stratégie d'investissement du FCP consiste à gérer un portefeuille de titres de créance et d'instruments du marché monétaire d'émetteurs privés ou publics. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont des émissions du secteur privé ou public et des titres émis ou garantis par des Etats.

La construction du portefeuille consiste à sélectionner des titres de taux majoritairement libellés en euro, dont l'émetteur provient principalement (75% minimum) des pays de l'OCDE. Le FCP est investi au minimum à 50% de son actif dans des titres libellés en Euro et à 90% dans une devise d'un pays membre de l'OCDE (dont les titres libellés en Euro). Le FCP peut, en outre, investir dans des émissions de pays émergents, dans un but de diversification du portefeuille, dans la limite de 10 % de l'actif net. L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif net. Au-delà de 10 % de l'actif net, le risque de change est systématiquement couvert. Cette couverture systématique s'applique aux devises de pays de l'OCDE (hors euro) et aux devises des pays émergents.

Les titres seront principalement de catégorie Investment Grade. L'exposition au risque actions ne dépassera pas 10% de l'actif net.

La stratégie d'investissement du FCP tire parti de plusieurs sources de valeur ajoutée dans le respect des contraintes de gestion définies ci-après. Ces sources proviennent de :

- L'allocation entre les différentes classes d'actifs obligataires en fonction de leurs couples rendement/risque relatifs dans les différentes phases de marché
- La gestion dynamique de l'exposition globale au risque de taux en fonction des anticipations d'évolution des principaux taux directeurs et des taux longs
- La gestion de l'exposition sur les courbes des taux en fonction des anticipations de déformation de la courbe des taux (stratégies de pentification et d'aplatissement), du portage et de l'effet passage du temps sur la courbe.
- La gestion de l'allocation pays en fonction des vues de la société de gestion sur les principaux pays de l'OCDE
- Le choix du secteur d'activité en fonction du cycle économique et de la valorisation.
- La sélection des émetteurs en fonction des valorisations relatives, des instruments financiers en termes de séniorité et des maturités des titres obligataires (point sur la courbe de l'émetteur).
- Des stratégies d'arbitrage qui consistent à arbitrer des titres obligataires et des instruments dérivés de zones géographiques différentes, de type de taux différents, de maturités différentes, de qualité de crédit différente, des classes d'actifs obligataires différentes, de type d'inflations différentes, de devise différentes ou d'émetteurs différents ou à arbitrer des obligations et des instruments dérivés similaires, afin d'exploiter des écarts de valorisation entre les instruments arbitrés.
- L'optimisation des points d'entrée et de sortie des stratégies en fonction de la liquidité, des flux des investisseurs et des opportunités des marchés primaires et secondaires.
- L'exposition au risque de change.

La sensibilité aux taux d'intérêt évoluera dans la fourchette [-2 ; +6]. La sensibilité crédit (sensibilité à la prime de risque toutes classes d'actifs obligataires : dettes d'états, obligations sécurisées, d'agences et d'émetteurs privés...) évoluera dans une fourchette de [-2 ; +9]

De par ces fourchettes de sensibilité et l'utilisation de stratégies d'arbitrage via des instruments financiers dérivés, la stratégie d'investissement du FCP ne présente pas un biais directionnel durable et significatif aux marchés obligataires. Le FCP visera ainsi à une performance absolue positive quelles que soient les conditions de marché.

La gestion suivra le niveau de volatilité du portefeuille avec une cible moyenne de 3% sur la période de détention recommandée (hors conditions exceptionnelles de marché). Cette volatilité cible pourra évoluer à la hausse, comme à la baisse, en fonction des anticipations de la société de gestion des évolutions des marchés.

Le FCP pourra être exposé jusqu'à 110% aux titres de catégorie Investment Grade correspondants à une notation minimale BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente par la société de gestion et, à hauteur de 20% maximum de l'actif net, à des titres ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 (dits à caractères spéculatifs) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Le FCP peut investir en titres non notés dans la limite de 15% de son actif net.

Le FCP peut investir dans des obligations convertibles, obligations échangeables ou remboursables en actions dans la limite de 10%. Le FCP peut également investir dans des obligations contingentes convertibles (dites "CoCos" ou "Additional Tier 1") dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers dérivés afin de prendre de positions en vue de couvrir et/ou exposer et/ou arbitrer le portefeuille aux risques de taux, inflation, crédit et change. Le niveau de levier maximum du FCP sur l'ensemble des marchés (résultant de l'investissement en direct dans les instruments financiers et de l'utilisation des instruments financiers à terme) ne pourra excéder 600% de l'actif (levier brut). L'effet de levier net est de 300% maximum. Essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 20 % de l'actif net du FCP.

La durée de placement recommandée est de 3 ans minimum. Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans cette période. La part O est une part de capitalisation.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 13 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) publiée le lendemain ouvré (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant principalement investi en obligations et autres titres de créances du secteur privé et public, le niveau actuel de risque associé à cet OPCVM est de 3.

L'indicateur synthétique est estimé à partir de la limite de risque suivi en Value at Risk et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le temps.

L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de la baisse de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des obligations

dans lesquelles est investi l'OPCVM baissera. L'OPCVM investi dans des titres "à caractère spéculatif (à haut rendement)", ces titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante).

- Risque de liquidité : l'OPCVM investit notamment dans des titres "à haut rendement / high yield", les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.

- Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) et aux acquisitions et cessions temporaires de titres : l'OPCVM est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée.

- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme: ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	6% taux maximum Néant pour les souscriptions provenant de LA BANQUE POSTALE et de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,10 % TTC

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant.

Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 31/12/2019 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 30 août 2018.
- La part O a été créée le 30 août 2018.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30 août 2018.